

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 2937)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par

M. Guy Geoffroy, M. Goujon, M. Fenech, M. Gosselin, M. Poisson et M. Ciotti

-----

### ARTICLE 5 QUATERDECIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous avons eu suffisamment l'occasion de débattre de ce point avec le rapporteur, en particulier lors des débats sur la réforme pénale d'août 2014, pour qu'il n'échappe à personne que nous sommes fermement opposés à cet article, qui prévoit la prise en compte de la surpopulation carcérale dans l'octroi des réductions supplémentaires de peines.

Il est en outre regrettable que ce véhicule législatif serve de « roue de secours » à des dispositions qui n'avaient pas fait consensus lors de la réforme pénale.